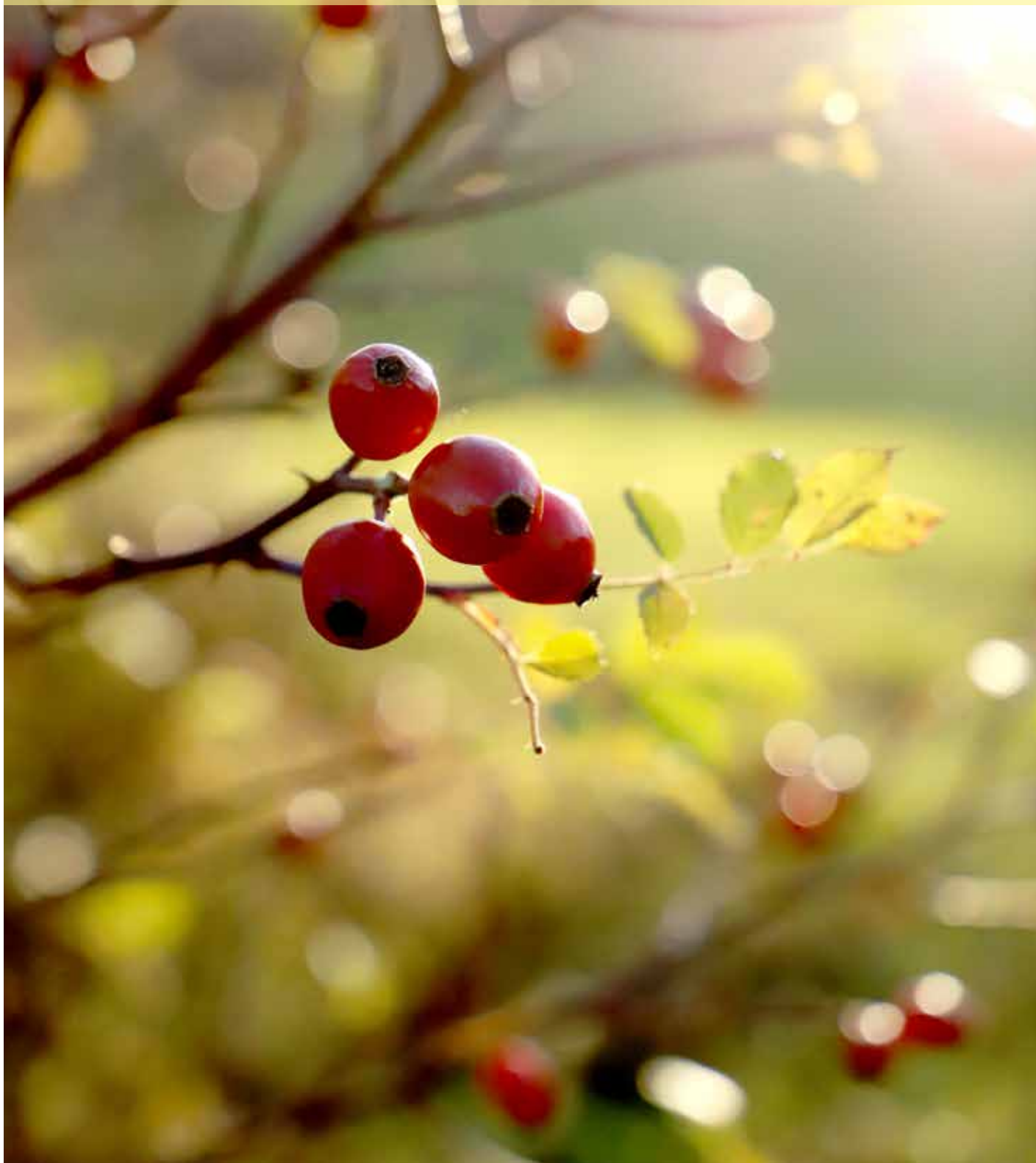


Le Tchaffatsatagne

Bulletin d'information de la Municipalité N° 85 - Hiver 2020 - Parait 4 fois l'an



Bulletin communal



Le mot du Syndic

Le ciel en cette matinée de novembre est de toute beauté, la vue est magnifique sur les Alpes illuminées par le soleil levant. Cela nous ferait presque oublier la période difficile que nous vivons.

En effet, nous pourrions songer à ce séjour que nous aimerions programmer un weekend ou même préparer un prochain voyage pendant les vacances de fin d'année ! Au lieu de ces chimères, nous allons nous diriger au chemin de la Fleur-de-Lys en passant par le Dérochet ou alors traverser la route et les voies du LEB par le passage souterrain, aller flâner dans la forêt communale en dessus de Sous-Bois, peu connue de nos habitants, ou encore partir vers le Bois - Genoud en passant contempler le ruisseau de Montdedin.

Cette promenade nous permettra de nous détacher un instant des actes

d'incompréhension, des tensions, du rejet et des discriminations que nous pouvons subir. Nous sommes donc en quête d'harmonie et de tolérance, deux valeurs qui devraient, plus que jamais, être le ciment de notre communauté. Dans beaucoup de cultures, nous retrouvons d'ailleurs cette règle d'or que nous aimons rabâcher parfois aux enfants " « Ne fais pas à l'autre ce que tu ne voudrais pas qu'il te fasse ».

Pour sûr, cette année 2020 qui touche à sa fin ne nous aura pas permis de nous rencontrer ni de partager des moments chaleureux et conviviaux comme nous en avons l'habitude. Malgré cette période calme et peu propice aux échanges, nous avons souhaité garder notre rencontre avec les représentants des sociétés locales pour préparer le calendrier des manifestations pour l'an prochain. Ce calendrier qui a, en effet, été fort

malmené en 2020 et n'a abouti qu'à quelques rendez-vous sportifs et culturels.

Au moment de vous écrire ce message, on parle d'un fol espoir de vaccin, qui nous permettrait alors de renouer avec ce partage dont je parle et ces moments de contacts et de fraternité. Alors, oui nous voulons croire que nous pourrions profiter pleinement des diverses manifestations prévues dans le calendrier 2021.

Avec le respect des normes sanitaires en vigueur, je vous souhaite, tout comme mes collègues, une bonne santé, un joyeux Noël et un passage en 2021 plein d'espoir.

Serge Roy



Décisions du Conseil communal

Séances des 29 septembre et 27 octobre 2020:

Sous la présidence de M. Michel Pilloud, le Conseil communal s'est réuni les 29 septembre et 27 octobre 2020 à 20h00 à la salle de Prazqueron à Romanel-sur-Lausanne. Lors de ces séances, les membres du législatif ont décidé:

Préavis municipal n°4/2020 relatif aux comptes communaux et à la gestion de la Municipalité durant l'exercice 2019

- d'approuver les comptes de l'exercice 2019 de la bourse communale tels qu'ils sont présentés, lesquels font apparaître un excédent des revenus de CHF 468'779.21 et un découvert au bilan de CHF 839'850.90
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2019.

Préavis municipal n°5/2020 re- latif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021, tel que proposé par la Municipalité et annexé au préavis, soit:
 - le maintien du coefficient communal à 59 points
 - le maintien de l'impôt foncier à 100%
- de charger la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'Etat.

Fermetures de fin d'année

L'administration communale fermera du mercredi 23 décembre à 11h30 au dimanche 3 janvier 2021.

Les Navires seront fermés pendant la période des vacances scolaires, soit du lundi 21 décembre au dimanche 3 janvier 2021.

La déchetterie fermera le 25 décembre puis le 1er et le 2 janvier 2021. Celle-ci restera ouverte les 26, 28 et 30 décembre 2020 aux horaires usuels d'hiver.

La Municipalité et l'ensemble du personnel communal profitent de cette occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année.



Elections communales 2021



Vous aimez votre commune et avez envie de participer à son quotidien et à son développement ?

Vous aimeriez partager vos compétences ?

Portez-vous candidat·e aux élections communales du 7 mars 2021 et faites évoluer la vie de votre Commune. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site internet de la commune ou directement auprès de l'administration communale.

Informations :

www.jouxkens-mezery.ch

www.pour-ma-commune.ch

Avez-vous un chien ?

L'impôt cantonal sur les chiens est dû par tout propriétaire au 1er janvier de la période fiscale concernée. Les communes procèdent, au début de chaque année, au recensement des chiens habitant leur territoire, y compris ceux bénéficiant d'une exonération partielle ou totale.

Nous vous signalons donc que vous êtes tenus de communiquer toutes informations relatives à votre chien (acquisition, naissance, décès, disparition, vente ou don en cours d'année 2020) au greffe municipal d'ici le 15 février 2021. Les propriétaires dont le chien est déjà déclaré sont dispensés de le réinscrire au début de chaque année.

Les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI et du revenu d'insertion sont exonérés de l'impôt sur les chiens sur présentation d'un justificatif à nos guichets.

Pour vos annonces en cours d'année, un formulaire est disponible sur notre site internet sous la rubrique «pilier public». Ce dernier doit nous être renvoyé dûment rempli et signé avec une copie du carnet de vaccination de votre chien.

Dans le canton de Vaud, les cours pour chiens potentiellement dangereux tels que les Rottweiler, American Staffordshire Terrier (Amstaff), American Pit Bull Terrier ainsi que les chiens dont l'un des géniteurs fait partie d'une de ces races restent en vigueur. **De plus, tout détenteur d'un de ces chiens doit adresser une demande d'autorisation à la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV).**



Pour plus d'informations: www.vd.ch/themes/population/veterinaires-et-animaux/police-des-chiens

À noter



Délais de remise des articles pour les prochaines éditions «Tchaffa» de 2021

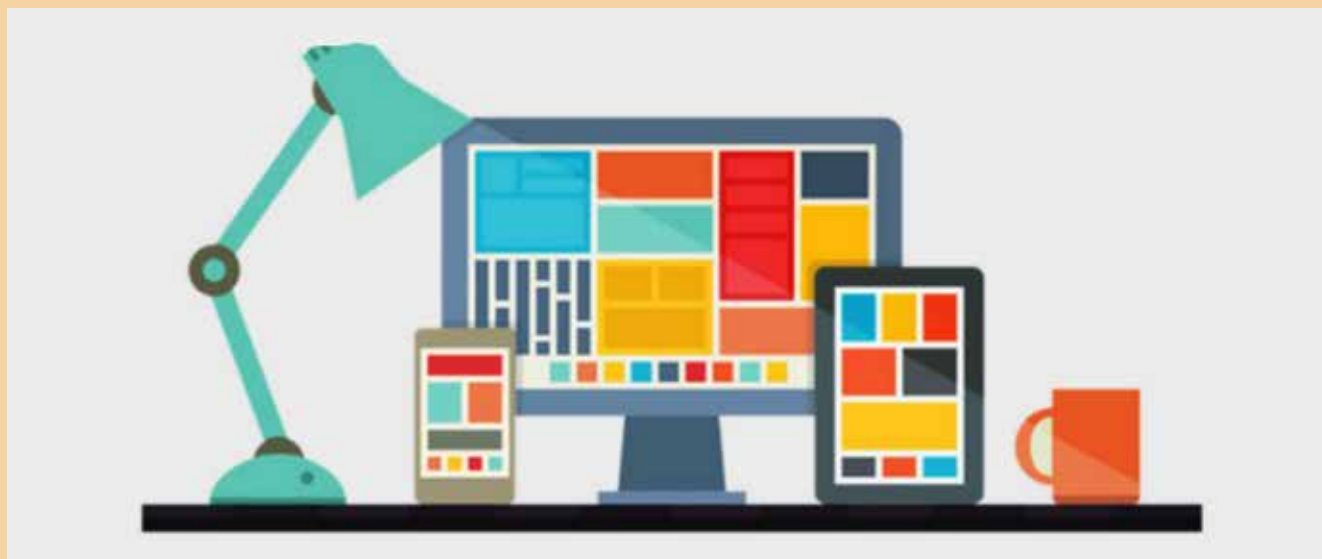
- **1er avril 2021**
- **11 juin 2021**
- **10 septembre 2021**
- **12 novembre 2021**

Personnel communal

Cécile Magnenat a été engagée au 1er octobre au poste de secrétaire adjointe à l'administration communale de Jouxkens-Mézery. Mme Magnenat a premièrement travaillé comme assistante dans une agence de séjours linguistiques puis dans les bureaux d'une exploitation de salle de concert et de danse à Lausanne en parallèle à sa formation dans la communication au SAWI. Elle a ensuite été employée plus de trois ans comme secrétaire au Service à la population de la Commune d'Orbe et se réjouit de mettre à profit ses compétences pour la Commune de Jouxkens-Mézery.



Le site internet de la commune fait peau neuve !



Le monde du web ne cesse d'évoluer et il est primordial de s'adapter aux différents supports existants. Nous avons donc le plaisir de vous informer que la Commune de Jouxkens-Mézery propose dès à présent une nouvelle expérience de navigation avec un site internet dit "responsive design". Ce terme, récurrent depuis quelques années, s'est popularisé en 2012 et fait partie intégrante des différents projets de création de site Internet de nos jours.

Il définit ainsi un site qui est conçu et développé de façon à pouvoir s'adapter à toutes les résolutions d'écran. C'est donc un seul et même site qui peut être consulté sur ordinateur, sur smartphone ou sur tablette.

Nous espérons ainsi faciliter l'accès aux informations aux citoyens mais également offrir une meilleure visibilité aux manifestations et à l'actualité de notre localité. !

**Rendez-vous sur
www.jouxkens-mezery.ch**

Téléphonie mobile

Vous l'aurez peut-être constaté, des travaux sont en cours sur la parcelle No 343 à proximité de la gare la gare LEB de Jouxens-Mézery, pour y construire une nouvelle station de base de téléphonie mobile pour le compte de Sunrise Communications SA.

Ce projet avait été soumis à l'enquête publique du 6 février au 7 mars 2019 et n'avait alors fait l'objet d'aucune opposition ou remarque. A réception de la synthèse CAMAC cet été, la Municipalité a dès lors autorisé la construction de cette nouvelle antenne, en spécifiant que ledit permis était délivré uniquement pour de la 4G.

A la suite de l'annonce par le canton du lancement d'un projet-pilote sur une installation de téléphonie mobile 5G à Jouxens-Mézery, la Municipalité a adressé un courrier à Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, en relevant qu'il était pour le moins choquant qu'une telle décision ait été prise sans consulter préalablement la Commune, en insistant sur le fait que cette nouvelle technologie méritait un débat citoyen et en l'informant qu'elle ne manquerait pas, le moment venu,



de soumettre l'installation prévue sur son territoire à l'enquête publique.

Dans sa réponse du 27 octobre 2020, Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux a indiqué que les autorités cantonales avaient l'obligation légale d'effectuer des contrôles sur la base des méthodes mises à disposition par la Confédération et que le canton de Vaud avait choisi d'effectuer des projets pilotes lui permettant de vérifier que les antennes sont conformes à l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Si la Municipalité n'a pas été consultée

par le canton pour le lancement d'un projet pilote sur le territoire communal, elle conserve ses compétences concernant la procédure du permis de construire et confirme son intention de soumettre l'installation prévue sur son territoire à l'enquête publique.

A ce jour, la Municipalité n'a pas encore été saisie d'une demande pour adapter l'antenne susmentionnée ou une autre antenne de téléphonie mobile à de la 5G; lorsque ce sera le cas, dite demande sera nécessairement soumise à l'enquête publique.

En hiver, soyez visible !

Chaque année, près de 80'000 personnes se blessent sur les routes suisses dont 1 victime sur 5 est un piéton. Le bureau de prévention des accidents (BPA) estime que près de la moitié des accidents pourraient être évités si les personnes impliquées se voyaient une seule seconde plus tôt ! Par conséquent, être visible par les autres usagers de la route est essentiel.

En effet, à l'aube, au crépuscule et de nuit mais aussi en cas de brouillard ou de pluie, il est plus difficile de distinguer les couleurs et les détails. Avec l'arrivée de l'automne, l'obscurité augmente et il devient encore plus important de se rendre apparent de jour comme de nuit.

La police et le bureau de prévention des accidents préconisent donc

des vêtements clairs et équipés de matériel réfléchissant, si possible de tous les côtés, comme des brassards ou bandeaux.

Sur les routes sans éclairage, ils recommandent de fixer des LED blanches non clignotantes sur vos habits. Les enfants devraient porter un baudrier fluo ou un gilet réfléchissant à tout moment, même en dehors du chemin de l'école.



Pour les cyclistes, la police conseille d'utiliser un éclairage fixe et des lumières supplémentaires non clignotantes en plus des catadioptres autorisés.

Pour plus d'informations: www.bfu.ch/fr
www.votrepolice.ch www.madevisible.swiss/fr

Tous à pied sur le chemin de l'école



Le vendredi 18 septembre, petits et grands ont emprunté à pied les chemins menant à l'école, à l'occasion de la « Journée à pied à l'école » organisée par l'APE-VD et relayée par l'APE de Jouxten-Mézery. Grâce aux magnifiques dessins réalisés par les enfants, ce moment convivial a pris des allures de fête, pour le plus grand bonheur des personnes présentes.

Depuis les quatre coins du village, les enfants et leurs parents ont convergé à pied à l'école. Ces joyeux cortèges arboraient fièrement sur des baguettes les coloriages faits par les artistes en herbe. Le parvis de l'Église s'est ainsi habillé de mille couleurs et les participants ont été conviés à partager un café et des croissants avant que la sonnerie de l'école ne retentisse.

Sous le soleil radieux de l'été indien, ces instants de partage, en toute simplicité et en communion avec la nature, ont rappelé à chacun l'importance de revenir à l'essentiel, le bonheur de prendre le temps.

Pour l'APE-JM, Nathalie Cobos



Un Noël éco-responsable

Les fêtes de fin d'année s'apparentent souvent à des montagnes de cadeaux et des plats gourmands mais malheureusement, c'est aussi une période pendant laquelle la production de déchets explose ! En effet, la conception de Noël est passée de la bienveillance à l'opulence et à la surconsommation.

Voici donc quelques astuces pour **un Noël un brin plus doux pour la planète...**

En ce qui concerne la décoration, évitons les sapins en plastique dont la fabrication et la destruction consomment beaucoup d'énergie ou prenons en soin et réutilisons-les plusieurs années de suite. En effet, pour qu'un sapin artificiel ait un vrai intérêt écologique, il faudrait le conserver plus de 15 ans.

Durant la période des fêtes, notre consommation d'électricité augmente considérablement. En effet, une guirlande de 50 ampoules consomme jusqu'à 250 watts d'électricité. Il peut donc être judicieux d'installer une minuterie qui permettra à vos lumières de s'allumer selon l'horaire souhaité. Vous pourriez par exemple les programmer pour qu'elles s'allument dès 17h et qu'elles s'éteignent autour



de minuit. Optez de préférence pour des guirlandes et ampoules LED afin de réduire votre consommation d'électricité.

Pour nos cadeaux, misons sur les expériences immatérielles comme un cours de cuisine, une place pour une pièce de théâtre, un bon pour un soin, etc....

En attendant le jour-J, récupérons pendant quelques semaines le papier

journal que nous utiliserons pour emballer ceux-ci.

Essayons également de diminuer notre consommation de plastique en privilégiant les jouets traditionnels fabriqués en tissu, en bois ou en caoutchouc naturel. En plus de faire un geste pour la planète, ces jouets esthétiques seront beaucoup plus résistants dans le temps.

Belles fêtes à tous !

Les trésors de la forêt



En Suisse, beaucoup d'individus s'aventurent en forêt à la recherche d'ornements pour leur logis, pour créer des décors d'automne ou de Noël... mais est-ce légal ?

La loi garantit en effet un libre accès à la forêt et autorise la cueillette de baies sauvages, de champignons, ou la collecte de branchages et de pives pour un usage personnel. Avec des cupules de faînes du hêtre, des glands de chêne, des marrons, des cynorhodons, vous pouvez créer vous-même de merveilleux arrangements en évitant ainsi de consommer ces articles en grandes surfaces. En réalité, ceux-ci sont acheminés généralement de Chine ou de Turquie et sont donc très peu écologiques.

Bien qu'ouvertes à toutes et à tous, les forêts ont un propriétaire. Il est donc important de bien s'y comporter, de veiller à ne blesser ni n'endommager les arbres et de ne pas y cueillir de plantes protégées. Evidemment, les déchets n'y ont pas leur place et chacun prendra garde à ne laisser aucune trace derrière lui !

Pour de plus amples informations:
www.foretssuisse.ch/
la-foret-suisse.html

« Farces ou friandises » à distance !



C'est dans un contexte sanitaire rempli de contraintes que le comité de l'APE-JM a dû s'adapter pour organiser Halloween le 31 octobre. A défaut de célébrer ce moment devenu traditionnel et attendu par beaucoup sur la place du village, nous avons décidé de le maintenir en mode «à distance». La semaine précédant Halloween, une balle de tennis transformée par le comité en monstre cyclope

et denté, des bonbons, un set de maquillage et une recette à réaliser en famille (doigts de sorcière) attendaient sagement les membres de l'APE-JM – ou plutôt leurs enfants ! - dans leur boîte aux lettres. Pour que nos petits monstres, sorcières et sorciers puissent exprimer leur talent à se transformer, nous avons créé un groupe WhatsApp accessible aux membres de l'APE-JM, l'idée étant de permettre à chacun de partager quelques photos pour illustrer la métamorphose. Et le résultat a été exceptionnel avec plus de 50 photos partagées ! Frissons garantis...

Félicitations et Merci à tous les participants pour ce formidable engouement. L'APE-JM se réjouit de vous retrouver l'année prochaine, dans un contexte que nous espérons tous meilleur. D'ici là, prenez bien soin de vous et de vos proches.

Pour l'APE-JM,
Nikola et Stéphanie.





« Farces ou friandises » à distance !





Le Petit Navire

Au Petit Navire, divers espaces de jeux et de découvertes ont été pensés pour permettre aux enfants d'aller librement de l'un à l'autre en se sentant en sécurité.

Par sa présence et son attitude bienveillante, l'équipe éducative va soutenir les enfants dans le choix de leurs jeux au rythme de leurs envies.

C'est ainsi qu'ils créent des liens avec les autres, qu'ils deviennent autonomes et développent les compétences nécessaires à la vie de groupe.



Le Petit Navire



Le Grand Navire

Durant les vacances scolaires d'automne l'équipe éducative du Grand Navire a eu le plaisir d'emmener une trentaine d'enfants de 4 à 10 ans, trois jours à la montagne.

C'est à Finhaut que tous ont profité du grand air sous une météo clémente.

Promenade, pique-nique, découverte de la nature, jeux de nuit, soirée déguisée ont rythmé le séjour dans une ambiance détendue et joyeuse.

Corinne Chanoni,
Directrice pédagogique



Le Grand Navire





Escroquerie sur internet

L'escroquerie en ligne est un phénomène de prédation de masse. En utilisant les divers services proposés par internet, chacun peut s'exposer à un risque de fraude et devenir la cible d'une infraction. Comment se protéger ?



Le nombre d'escroqueries sur internet ne cesse d'augmenter avec des techniques de plus en plus abouties. Au sein de la Police cantonale vaudoise, la Division traces informatiques est en charge de la lutte contre ces nouveaux modes opératoires. Des ingénieurs appuient les inspecteurs pour l'analyse des données sur les ordinateurs et smartphones saisis. Ils fournissent un appui technique et traitent les traces numériques lors de fraudes en ligne.

Comment éviter les arnaques en ligne ?

Pour Alain Volery, chef de la Division traces informatiques de la Police cantonale vaudoise, "il faut faire preuve de bon sens et de discernement et ne jamais agir dans la précipitation."

Quelques gestes simples permettent de diminuer les risques:

- Ne divulguez jamais vos mots de passe, identifiants et coordonnées suite à une demande par e-mail, courrier ou appel téléphonique.
- Méfiez-vous des demandes par e-mail ou par téléphone de changement de mots de passe, données e-banking ou personnelles.
- Soyez prudents lorsque vous recevez un e-mail avec un lien difficilement identifiable, même si l'expéditeur semble sûr.
- Installez des antivirus et pare-feux sur vos ordinateurs et smartphones et maintenez-les à jour.
- Choisissez un mot de passe élaboré, ce qui permet de vous protéger contre certaines attaques.
- Si vous soupçonnez quelqu'un d'être en possession de vos données bancaires ou de carte de crédit, contactez immédiatement votre banque et/ou l'émetteur de cartes.
- Contactez votre banque si un message d'indisponibilité momentanée apparaît après que vous ayez donné vos informations d'identification sur votre e-banking.
- En cas de préjudice financier, vous avez aussi la possibilité de porter plainte auprès de votre police cantonale.



Chenilles processionnaires du pin



Compte tenu du risque pour la santé de la population, un arrêté du Conseil d'Etat exige la lutte contre les chenilles processionnaires du pin, et cela dès leur apparition. Le premier article de cet arrêté stipule que **«tout propriétaire, locataire, usufruitier, fermier ou exploitant est tenu de lutter contre les chenilles processionnaires du pin.»**

En effet, l'évolution des populations de chenilles processionnaires se manifeste de manière

graduelle, l'insecte pouvant pulluler 1 à 3 années de suite. Ces chenilles se nourrissent d'aiguilles de pins et tissent leurs nids gris argenté qui se remarquent particulièrement bien dans les couronnes des arbres. Elles sont dangereuses durant un court laps de temps et pour éviter les problèmes, il faut les détruire avant qu'elles ne se réveillent de leur repos hivernal.

Il est recommandé de couper les nids au sécateur et de les détruire par le feu ou d'installer des pièges écologiques et de brûler ensuite le contenant. Cette méthode de lutte doit être effectuée dès l'apparition des nids et **avant le 30 janvier.**

Pour plus d'informations:

www.vd.ch/themes/environnement/forets/maladies-et-degats-aux-arbres-forestiers/chenilles-processionnaires/

L'hiver ne lui fait pas peur: une grenouille qui passe Noël en gelant...

Soumise au climat glacial de l'Alaska, une grenouille des bois, *Lithobates Sylvaticus* peut rester gelée pendant une période pouvant aller jusqu'à 8 mois. Au printemps, elle se réveillera sur une journée ensoleillée.

Le phénomène est impressionnant, c'est bien plus qu'une hibernation: tous les organes de la grenouille gèlent. Alors, la grenouille cesse de respirer, son sang de circuler et son cœur de battre – nous pourrions la croire morte.

Comment un animal à sang froid (hétérotherme) peut s'adapter à un climat aussi rude ?

Dans la nature, des chercheurs ont suivi une population et ces grenouilles sous surveillance sont restées gelées pendant une moyenne de 193 jours et ce avec une température qui est descendue jusqu'à -18 degrés. Elles ont toutes survécu.

Mais comment ont-elles empêché l'apparition de lésions mortelles au niveau de leurs organes ?

En effet, en gelant, l'eau augmente de volume. Lorsque les cellules gèlent, leurs membranes cellulaires cèdent car elles ne peuvent supporter l'augmentation du volume du milieu intracellulaire. La presque totalité des animaux ne survivent pas à une congélation.

Les chercheurs nous répondent à ce sujet: cette grenouille utilise deux anti-gels.

Les secrets de la grenouille des bois

Le premier secret de ces populations amphibiennes est le **sucre**. Ces grenouilles ont une capacité à stocker une



énorme quantité de **glycogène** dans leur foie. Ensuite, leur foie va convertir le glycogène en glucose, sucre distribué à toutes les cellules lorsque la température s'abaisse.

Ce glucose va agir comme **protection des cellules** contre les basses températures et **antigel naturel**, il va ainsi éviter la dégradation des cellules au moment de la solidification de l'eau (cristallisation) et au moment de la fusion de la glace (décongélation). Ce sucre va servir de protection physique entre la glace et les cellules de sorte à ce que les cristaux de glace restent minuscules et n'abîment pas les cellules qui contiennent encore de l'eau liquide en leur intérieur.

Le deuxième secret est **l'urée**.

Dès le début de l'hiver, ces petits batraciens cessent d'uriner et se mettent à

stocker le principal composant de leur urine, l'urée. La présence de ce composé cryoprotecteur limite la formation de glace et préserve ainsi leurs cellules des dégâts du gel. Au dégel, l'urée est éliminée en quelques jours et l'animal émerge. Ce mécanisme d'élimination ne se fait pas par la reprise de la miction mais par des bactéries de la flore intestinale qui possède l'uréase, une enzyme qui va dégrader l'urée.

Cet amphibien représente une extraordinaire adaptation au froid. Un arsenal complet contre le froid lui permet de repousser les limites du vivant.

Je vous souhaite un Joyeux Noël à tous, bien au chaud

Dr Eric Lamouille
Médecin vétérinaire



La grenouille des bois d'Alaska est capable de résister à une congélation. Crédit: Wikimedia commons - user: Ryan Hodnett -

Le saviez-vous ?

La nage en eau froide permet la synthèse d'une protéine capable de prévenir les maladies neurodégénératives.

Selon les conclusions des chercheurs de l'université de Cambridge publiés dans la revue Nature tout récemment c'est une protéine appelée RBM3, présente en quantité plus élevée dans le sang des nageurs en eau froide, qui pourrait être utilisée pour ralentir l'apparition de la démence.

Nous pensions que cette molécule était uniquement produite par certains mammifères lors de leur hibernation. Durant cette longue pause, où leur température corporelle chute considérablement, la RBM3 s'active et préserve les connexions neuronales: les synapses et donc protège leur cerveau.

Dans le cadre de cette étude, les chercheurs ont testé des nageurs durant les hivers 2016, 2017 et 2018. Les résultats de l'étude prouvaient que les humains, au même titre que les animaux qui hibernent, sont capables de produire cette protéine.

Alors tous au lac cet hiver...

Eric Lamouille



Manifestations 2021 à Jouxpens-Mézery

Février

Lu	1	Assemblée générale	Rencontres culturelles	Bistro
Ma	2	Conseil communal	Salle communale	
Me	10	Assemblée générale	Fête à Jouxpens	Bistro
Sa	13	Sortie à ski	APE-JM	
Me	17	Assemblée générale	Société sportive	Bistro

Mars

Di	7	Elections communales (1er tour CC & Mté)		
Me	17	Atelier bricolage	APE-JM	Bistro
Me	17	Assemblée générale	Fête à Jouxpens	Bistro
Je	25	Atelier dauphins & baleines	Rencontre communale	Bistro
Ve	26	Plongée avec les dauphins	Rencontres culturelles	Salle communale
Sa	27	Course aux œufs	APE-JM	
Di	28	Elections communales (2e tour CC & Mté)		

Avril

Lu	19	Assemblée préparatoire	Fête à Jouxpens	Bistro
Ma	20	Conseil communal		Salle communale
Di	25	Elections communales (1er tour Syndic et Suppléants CC)		

Mai

Di	16	Elections communales (2e tour Syndic)		
Me	19	Assemblée générale	APE-JM	Bistro
Sa	29	Tchaffa Trail	Société sportive	

Juin

Sa	5	Sortie familiale	Fête à Jouxpens	
Di	6	Mystères de l'Unil	APE-JM	
Me	9	Sortie des Aînés		
Me	16	Atelier bricolage	APE-JM	Bistro
Me	16	Assemblée préparatoire	Fête à Jouxpens	Bistro
Ve	18	Récré des parents	APE-JM	Place de jeux
Sa	19	Chasse aux trésors	Rencontres culturelles	
Ma	22	Conseil communal	Salle communale	
Ma	29	Assermentation des nouvelles Autorités	Salle communale	

Août

Di	1er	Fête nationale	Place du village	
Me	25	Assemblée préparatoire	Fête à Jouxpens	Bistro
Lu	30	Information aux parents	APE-JM	Bistro

Septembre

Je-Sa	2-4	Fête à Jouxpens	Fête à Jouxpens	
Sa	11	Rallye des familles	APE-JM	
Me	22	Assemblée après Fête	Fête à Jouxpens	Bistro

Octobre

Ve	1er	Récré des parents	APE-JM	Place de jeux
Ma	12	Conseil communal	Salle communale	
Di	31	Halloween	APE-JM	

Novembre

Ve	5	Conférence Michel Dufour	Rencontres culturelles	Salle communale
Sa	6	Tournoi de badminton	Société sportive	Salle gym
Sa	20	Repas d'après fête	Fête à Jouxpens	Bistro

Décembre

Me	1er	Atelier bricolage	APE-JM	Bistro
Ma	14	Conseil communal	Salle communale	
Je	16	Noël des Aînés	Bistro	
Me	22	Noël du Village		